



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 24-395**

Avis public est donné que le Règlement numéro 24-395 ayant pour objet la modification du règlement de zonage numéro 15-288 afin de mettre à jour les dispositions sur les piscines en fonction du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté du Fjord du Saguenay en date du 11 février 2025.

Lors d'une séance du conseil tenue le 3 février 2025, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 24-395 ayant pour objet la modification du règlement de zonage numéro 15-288 afin de mettre à jour les dispositions sur les piscines en fonction du règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut les consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 13^e jour du mois de février 2025

Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 13^e jour du mois de février 2025, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et directrice générale